



Assemblée Générale Ordinaire

PROCÈS-VERBAL du Samedi 04 novembre 2023 – BEAUPREAU

1. Ouverture de séance par M. Jérôme Clement, Directeur Général

Jérôme CLEMENT ouvre la séance.

2. Mot du Maire de Beaupréau, M. Lionel ROUSSELOT

Lionel ROUSSELOT, Maire de Beaupréau présente sa commune. (Document en annexe)

3. Mot du Président du club de Beaupréau, M. Franck AUBIN

Franck AUBIN, Président du club de Beaupréau fait une présentation de son club. (Document en annexe)

4. Discours du Président M. Didier ESOR

Mesdames, Messieurs, Bonjour, merci d'être présents si nombreux.

Je voudrais commencer en présentant les excuses de Philippe DIALLO, Président de la FFF que j'avais invité il y a fort longtemps sur notre AG et qui avait choisi d'être présent à la rentrée du football, il nous a accompagné toute la journée aux Sorinières qui a été une journée magnifique. Je le remercie encore pour sa présence.

Vincent NOLORGUES, le président de la LFA est aussi retenu sur une autre AG puisque toutes les ligues quasiment étaient en AG ce weekend.

Christelle MORANCAIS, la présidente de la région qui était aussi retenue. Je voulais dire un mot particulier sur Alexandre Magnan, le directeur général académique qui nous a consacré 2 heures cette semaine pour nous rencontrer, pour parler du football, de la Ligue et des clubs et je dois le dire parce qu'il faut le saluer, c'est la première fois depuis fort longtemps qu'un directeur régional Jeunesse et Sports s'intéresse autant au football. Et ce sont aussi, je le rappelle, des partenaires très importants parce que ce sont eux qui gèrent l'ANS et un certain nombre de clubs parmi vous ont bénéficié de l'ANS, soit pour les emplois, soit pour des aides sur des actions diverses.

Je voudrais saluer la présence d'Anne CORDIER, de Michel TRONSON, et Gérard LOISON, nos présidents d'honneur, les présidents de district ainsi que tous les membres du comité directeur.

Je voudrais qu'on commence aussi cette AG en faisant une minute de silence pour tous ceux qui nous ont quitté, j'ai une pensée particulière pour un garçon qui est décédé cette semaine dans un des clubs de la région.

172000 licenciés c'est un score qui à cette date, à cette époque de l'année, n'a jamais été atteint. Cela représente, par rapport à l'année dernière, 11000 licenciés supplémentaires, 7,3% de croissance en nombre de licenciés. Cela concerne tous les territoires, c'est à dire les 5 districts, quasiment toutes les catégories, je vais principalement mettre l'accent sur 2 catégories : le foot féminin où les chiffres sont incroyables : 17,32 sur les seniors, 25% de plus entre les U12 à U19 féminines. Ce qui facilite évidemment encore plus le développement du foot féminin.

Et autre élément important, on a plus 6,17% sur les arbitres. Pourquoi ces chiffres ? Quelle explication ? Ces chiffres sont quasiment les mêmes sur tout le territoire français. Mais comment peut-on les interpréter ? En ce qui nous concerne, on va mettre le premier accent sur vous, si le football va bien, si on a autant de licenciés, c'est parce que

vous, les dirigeants dans vos clubs, vous travaillez très bien. Aujourd'hui, il y a des projets, il y a un choix de structuration, il y a un suivi important, il y a une offre de pratique de plus en plus ouverte et c'est vous qui faites le développement du football. À cela, s'ajoute aujourd'hui, une aide très importante des districts et des ligues qui est mieux structurée. Je voudrais mettre 5 points en avant :

- le travail en proximité des équipes techniques départementales et en particulier des conseillers DAP,
- l'ETR avec nos nouveaux projets sur le parcours de performance fédérale et la mise en œuvre du nouveau modèle de la formation des éducateurs.
- L'ETRA qui était notre gros projet de l'année dernière, qui consistait avec l'ensemble des collègues et présidents de district, à mettre en œuvre une politique régionale de l'arbitrage, à la fois la Ligue, les districts, la Fédération ont financé des postes de telle sorte qu'on a pu développer l'arbitrage. On a beaucoup progressé, sur le nombre d'arbitres formés mais surtout, on a gardé ces arbitres qui ont été formés et cela grâce au travail qui a été fait en proximité dans les districts.
- L'accompagnement des clubs qui est toujours, là encore, le fruit d'une collaboration étroite entre les districts et la Ligue pour développer au maximum la structuration et le lien entre formation et emploi
- et enfin une démarche RSO qui est totalement intégrée par tous avec en point d'orgue le PEF.

Nous avons beaucoup de clubs en Ligue 1, Il faudrait que le classement reste qu'il est, puisque sur 4 de nos clubs pros, il y en a un en Ligue 1, deux qui sont très bien classés en Ligue 2 et un qui est bien classé en championnat national. C'est un élément très important pour notre football parce que plus on a une élite qui est forte plus ça pousse l'ensemble du football.

Je voudrais prendre un peu de temps pour analyser notre environnement et voir nos évolutions à terme :

- Le premier point, c'est l'évolution de la natalité. Il y a une baisse importante de la natalité et donc un vieillissement de la population à terme, cela aura forcément des conséquences importantes sur le nombre de licenciés que nous aurons dans les écoles de football. Nous avons la chance d'être le football et qu'effectivement les gens viennent naturellement vers l'offre que nous proposons.
- Deuxième élément important : l'environnement, j'ai pris l'exemple d'une ville du centre du territoire, Angers-Beaucouzé. La moyenne des températures sur l'année 2022, et c'était pareil en 2023, est de +2°. Vous avez tous vu les conséquences avec la problématique de l'arrosage des terrains et sur lesquels il était difficile de pratiquer. Il faut donc se tourner vers l'avenir et se demander quelles sont les solutions par rapport à cette gestion de l'eau, par rapport aux terrains en pelouse. Est-ce que l'avenir n'est pas aux terrains synthétiques nouvelle génération remplissant toutes les conditions pour satisfaire une démarche écologique globale ?
- Au niveau économique c'est aussi compliqué, il faut que nous, Ligue et clubs, ayons une démarche proactive commune vers nos collectivités, qu'on ait des solutions collectives. Je vais prendre un exemple en Mayenne où il y a eu des choses qui se sont très bien faites, où je pense que la démarche qui a été faite a permis d'avoir de nombreux terrains synthétiques là où il n'y en avait pas. Il faut donc qu'on travaille sur ce sujet, Il faut aussi qu'on profite de la politique de l'ANS qui va être relancée sur les terrains foot 5, sur les terrains de proximité et aussi sur l'emploi.
- Autre point important : l'évolution des compétitions nationales. En 2025-2026, il nous restera 3 groupes de N2 et 8 groupes de N3. Aujourd'hui, nous avons 16 clubs qui jouent dans les championnats nationaux de nationale à N3, on peut estimer qu'il en restera 12. Cela veut dire que tous les autres seront redescendus dans nos championnats régionaux et il faut donc se poser 2 questions : pour jouer au niveau national quelles seront les contraintes et en particulier les contraintes budgétaires, quelles stratégies doivent avoir les clubs sur une agglomération, une communauté de communes, voire plus vaste pour effectivement avoir une vraie stratégie pour jouer au niveau national. De la même manière, au niveau régional, sur quel type de compétition ? Quelles installations aura-t-on pour jouer à un niveau régional de manière à satisfaire tous les publics ? On doit également prendre en compte un élément très important, parce qu'on est un peu en difficulté sur ce sujet, c'est l'évolution des compétitions régionales, futsal et féminines. On doit arbitrer aujourd'hui entre l'égalité des territoires, le faible nombre de d'équipes et la volonté de certains de jouer au niveau régional tout en ayant les contraintes liées aux déplacements. Nous avons une problématique sur notre championnat régional féminin R2, voire sur le championnat régional féminin R1 puisque, certaines personnes ne veulent pas se déplacer pour peu jouer ou ne pas jouer.

Je ne voudrais pas finir ce tour d'horizon sans revenir, sur ce qui se passe autour de nos terrains. On ne doit rien lâcher au niveau disciplinaire, éducatif et gestion des parents. Je l'ai dit dernièrement lors d'une AG de district, je pense que cela ne sert à rien de rester sur un terrain pour une confrontation orale qui va devenir une confrontation physique. Il ne faut pas oublier que le football reste un loisir et cela doit rester du plaisir. Partir dans des dérives ne doit pas nous intéresser. Nous devons donc exclure, vous de vos clubs, nous de vos compétitions, ces comportements et continuer à inventer des parades. C'est un problème de société, on le sait bien, mais si vous avez entendu Didier Deschamps lors de la commission d'enquête sur les dysfonctionnements des fédérations, il a dit « le football, c'est le révélateur de la société parce que nous sommes 2 200 000 licenciés ». On a aujourd'hui une forte pression du gouvernement sur les fédérations, sur les aspects éducatifs. La Fédération française de football, par l'intermédiaire de son président Philippe Diallo, a présenté un véritable plan de lutte contre toute forme de violence sexuelle et sexiste. On doit nous aussi appuyer ce plan, on doit nous aussi être vigilants. La ministre des Sports, a présenté un plan de l'inclusion par le sport. Je vous le dis, le football sera là, prendra toute sa place et nous aussi au niveau de la Ligue, nous mettrons tout en œuvre pour que cette solution dédiée aux quartiers défavorisés permette d'avancer. Parce que, finalement, c'est toujours vers nous que les politiques se tournent parce que là aussi, nous sommes un exemple : la structuration de nos clubs, le développement des emplois d'encadrement, la formation des dirigeants, c'est nous, le football, qui le faisons. L'offre multiple des écoles de foot, les différents types de compétition, les différents types de football, dont le sport, santé, le rôle social en termes de formation, le club lieu de vie ce que vous faites au quotidien, c'est notre force.

Pour terminer, on va beaucoup parler de sport avec les JO, je vous encourage, vous les clubs, à nous accompagner comme le font les districts et les ligues avec les CDOS, les CROS à participer à l'animation du territoire pour inciter tous les publics à pratiquer le sport et surtout le football. C'est une occasion unique, pour nous, de communiquer vers tous les publics sur ce que nous sommes, sur nos valeurs, nos actions, avec un objectif : développer le football santé.

5. Modalités du vote électronique – essai des boitiers par M. Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Jérôme CLEMENT, Directeur Général présente les modalités du vote électronique et teste les boitiers.

6. Communication du quorum et ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

Guy COUSIN, Secrétaire Général, rappelle que :

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 200 clubs + 31 Délégués de district, soit 231 membres portant 1826 voix (liste des membres présents en annexe).

La Commission des opérations électorales rappelle que l'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise que « La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze (15) jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. »

Pour valablement délibérer, doivent être présents à minima 77 membres représentant 609 voix

Quorum :

- Nombre de membres présents/représentés : 171 soit 74,03 % de l'Assemblée
- Nombre de voix présentes/représentées : 1 447 soit 79,24 % de l'Assemblée

« Le QUORUM étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer ».

7. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 juin 2023

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 juin 2023.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1390 - 99.43%

Nombre de « Non » : 8 - 0.57%

Nombre de « Blanc » : 43

- « oui » majoritaire : 99.43 %

Conclusion : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 juin 2023 est validé

8. Présentation du rapport moral d'activité par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

Une vidéo réalisée par le Service Communication de la ligue retraçant les moments forts de la saison 2022/2023 est présentée à l'Assemblée.

Approbation du rapport moral

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1436 - 100%

Nombre de « Non » : 0 - 100%

Nombre de « Blanc » : 6

- « oui » majoritaire : 100 %

Conclusion : Validé

9. Election du délégué au titre de suppléant du Président du District de la Loire-Atlantique

Jérôme PESLIER au titre de suppléant du Président du District de la Loire Atlantique

Résultat du vote :

Nombre de « pour » : 1223 – 96,45 %

Nombre de « contre » : 45 – 3,55 %

Nombre de « Blanc » : 174 voix

- **Le candidat est élu**

10. Election des délégués pour les 3 postes au titre des 150 000 licenciés

- ✓ M. René JOUNEAUX en qualité de titulaire, et son suppléant, M. Guy COUSIN

Résultat du vote :

Nombre de « pour » : 1171 – 92,35 %

Nombre de « contre » : 97 – 7,65 %

Nombre de « Blanc » : 148 voix

- **Le candidat est élu**

- ✓ M. Gabriel GÔ en qualité de titulaire, et son suppléant M. Jacques BODIN

Résultat du vote :

Nombre de « pour » : 1179 – 88,98 %

Nombre de « contre » : 146 – 11,02 %

Nombre de « Blanc » : 118 voix

- **Le candidat est élu**

- ✓ M. Michel PERROT en qualité de titulaire, et son suppléant, M. Jean-Baptiste AUGEREAU

Résultat du vote :

Nombre de « pour » : 1241 – 93,73 %

Nombre de « contre » : 83 – 6,27 %

Nombre de « Blanc » : 117 voix

- **Le candidat est élu**

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la situation comptable et financière de la LFPL arrêtée à la date du 30 juin 2023.

Mes commentaires porteront sur le diaporama qui vous est présenté, reprenant les points principaux. (Document en annexe)

Après les saisons compliquées et perturbées que l'on a connu avec le COVID, nous pouvons cette année présenter des comptes « normaux » et, surtout, faire une comparaison avec la saison N-1 qui retrouve tout son sens.

1. Le Compte de Résultat

Avant de commencer l'examen rapide des différentes composantes de ce compte de Résultat, une comparaison sur l'évolution du chiffre des Produits sur les quatre dernières saisons (diapositive 1).

Sur ces quatre saisons, on voit très vite le « trou » des 2 saisons COVID, et le rebond enregistré depuis les 2 dernières saisons.

1.1. Les Produits

L'ensemble des produits de l'exercice s'élève à 10 410 558 euros contre 10 221 015 euros en (N-1), soit une augmentation de 189 543 euros, ce qui représente une hausse de 1,85%.

L'analyse de ces 10,410 millions de produits appelle, cependant, les remarques et les précisions suivantes :

- **Le poste Licences, changements de clubs, cotisations : 4 180 993 euros.** Ce chiffre comprend, notamment, le chiffre des recettes Licences qui dépasse cette saison les 3,5 millions (3 576 159 euros) et qui est en augmentation de 5,99%.
Le poste « Changements de clubs » atteint des sommets à 541 K€ ; il est en augmentation de près de 25%.
- **Le poste SUBVENTIONS-PARTENARIAT : 1 950 255 euros.** Il appelle plus de commentaires. Il diminue de 232 144 euros par rapport à (N-1), soit - 11%. Ce - 232 144 s'explique par 2 chiffres opposés : - 288 000 de solde d'Aides obtenues sur la période COVID la saison passée et + 58 000 provenant d'un changement de méthode comptable pour ajuster les Subventions des collectivités locales qui sont à l'année civile et notre arrêté au 30 juin.
- **Le poste Compétitions est revenu à un niveau « normal » : 1 573 267 euros** contre 1 560 k€ en (N-1) ; à noter, cependant, la stabilité, même la légère baisse du poste AMENDES. (-1,45% à 316 500 euros).
- **Le poste FORMATION** continue d'augmenter : **1 121 219 euros** contre 1 024 506 la saison passée, soit + 9,44%.
- **Les recettes CRT ou maintenant CSR** dépassent le million à **1 022 957 euros**, soit une augmentation de 17,18% par rapport la saison passée.
- **Le poste Reprises de provisions et Transferts de charges : 448 758 euros** contre 587 244 euros la saison précédente, soit une diminution de - 138 486 euros, soit - 23,58%. Cette importante diminution s'explique par la présence, la saison passée, d'une reprise 300K€ correspondant à l'aide sur les licences que nous avons versée à vos clubs. Sur le total de Reprises de 448 758 euros, 120 000 correspondent à des travaux d'entretien réalisés sur nos différentes installations dans l'exercice.
Les Transferts de charges sont relativement stables à 177 k€ contre 157 k€ en (N-1). Ce poste Transferts de charges correspond essentiellement à des refacturations de salaires à la FFF et aux districts.
- **Le poste Divers de 113 111 euros** comprend les Produits financiers qui passent de 6 à 13 k€ grâce à la rémunération de nos différents placements bancaires, les produits de location pour 37 k€ et des produits exceptionnels (autour de 65 k€) qui sont constitués à hauteur de 60 K€ de l'amortissement des Subventions d'Investissement que nous avons perçues ces dernières années. Ce montant de 113 K€ est comparable à celui de la saison dernière (117 K€).

1.2. Les charges

L'ensemble des charges de l'exercice s'élève à 10 109 324 euros contre 9 850 524 euros en (N-1), soit une augmentation de 258 800 euros, ce qui représente une hausse de 2,63%.

L'analyse des différents postes de charges amène les commentaires suivants :

- **Le poste Salaires, Intérimaires, Honoraires s'élève à 3 274 321 euros** contre 3 038 608 euros sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 235 K€, donc 7,75%. A l'intérieur de ce pavé, les Frais de Personnel s'élèvent à 2 860 965 euros, contre 2 706 535 la saison précédente, soit une hausse de 154 k€, soit **+5,71%**. Les

autres augmentations proviennent des Honoraires (+ 36K€, soit +37% totalement du au projet de la LDD), des Intérimaires (+ 44 K€, soit + 25% surtout au niveau de la formation et des activités techniques).

- **Les charges de gestion courante et amortissements** sont stables à hauteur **1 680 775 euros**, contre 1 701 305 en (N-1), donc en diminution de 20 530 euros, soit - 1,20%. Sur cet item, nous avons les amortissements (330 k€), les provisions (8 k€), les impôts et taxes (308 k€), les achats de matériels et équipements (241 k€), le téléphone (63 k€), l'énergie (130 k€), les fournitures de bureau (39 k€), l'entretien et la maintenance (278 k€), la sous-traitance et la location (260 k€). Cette diminution faciale du total de cette ligne cache, en fait, des disparités importantes. Nous avons, en effet, des postes qui ont 'explosé' cette saison : les consommations d'énergie (+45 K€ soit +54%), les dépenses d'entretien (+89 K€, soit +47%), les impôts et Taxes (+81 K€, soit +35% (à cause notamment des frais engagés sur le projet LDD). En contrepartie de ces augmentations, le chiffre des Dotations aux Provisions a lui diminué de 200 K€. Pour les initiés, nos dépenses supplémentaires de cet exercice avaient été provisionnées la saison passée, et sont compensées par un montant de Reprise Provisions de 251 873 euros.
- **Les redevances versées : 1 270 176 euros contre 1 238 563 en (N-1), soit + 31 613 euros (+2,55%)**. Figurent notamment dans ce total les sommes versées à nos 5 districts pour 1 223 732 euros.
- **Licences et changement de clubs, assurances pour 1 087 885 euros**, contre 1 036 570 euros en (N-1) ; soit une augmentation de 51 315 euros (+ 4,95%). Il s'agit ici de la quote-part reversée à la FFF et à l'assurance.
- **Déplacements, missions, hébergement pour 1 034 891 euros** contre 915 555 euros la saison précédente, soit une augmentation de 119 K€ qui représente **+13%**. C'est trop important et nous continuerons à faire la chasse aux économies dans ce domaine.
- **Compétitions et arbitrage pour 923 036 euros** contre 821 058 euros la saison précédente, soit + 102K€, soit + 12,42%.
- **Subventions FMS, Publicité ; cette ligne s'élève à 349 791 euros** contre 606 282 euros la saison précédente, soit une diminution importante de 256 491 euros. Cette baisse s'explique par la présence, dans les comptes de la saison dernière de 300 K€ d'aide sur Licences et formations. Figurent aussi dans cette ligne les 228 400 euros de subventions versées au Football en Milieu Scolaire, contre 205 K€ la saison passée.
- **Restauration, hôtellerie CRT pour 488 449 euros** contre 492 581 euros en (N-1).

En conclusion, des Produits de 10 410 558 et des Charges de 10 109 324 expliquent que l'exercice se solde par un Résultat excédentaire **de + 301 234 euros**.

2. Bilan

2.1. Actif

Un total actif de 5 662 045 euros, et composé essentiellement de :

- **L'actif immobilisé pour 2 594 643 euros.**
 - o Ce poste est essentiellement constitué du patrimoine immobilier (le site de St Sébastien et le site du Mans) et mobilier (matériel et mobilier de bureau et informatique) de la FPL à hauteur de 2 590 365 euros. Contre 2,481 millions d'euros en (N-1), soit une augmentation de 109 k€ due à l'amortissement annuel (dotation de 330 k€), aux investissements réalisés lors de l'exercice (439 k€). Ces investissements consistent en des logiciels (pour 6 k€), divers matériels (pour 58 k€), le renouvellement de matériels informatiques et vidéos (pour 28 k€) et des Travaux en cours au CRT (pour 49 k€). A noter aussi que figurent sur une ligne IMMO EN COURS les premiers règlements intervenus sur le projet de la LDD à VALLET, et ce pour un montant de 297 300 euros.
- **Stocks et créances pour 700 918 euros.**
 - o Vous constatez l'absence de stock. En effet, nous avons pris le principe de ne pas valoriser le stock. Pour autant, nous travaillons pour récupérer un maximum de ceux-ci chaque année.
 - o Les créances pour 701 k€, soit -83 k€ par rapport à (N-1). Ce montant correspond à ce que nous devons au 30 juin respectivement la FFF (396 K€), les clients du CRT et de la LFPL (193 K€) et les comptes débiteurs des clubs (76 K€). Cette baisse provient essentiellement des créances de la FFF, qui passent de 317 à 397 K€, et de la diminution des Créances Clients qui sont passées de 361 à 193K€.
 - o A noter les autres créances pour 35 454 euros qui correspondent principalement au stock de Tickets-Restaurant non encore distribués au 30 juin (21 k€).
- **Trésorerie :**
 - o Importante au 30 juin, par rapport à l'exercice précédent ; du fait, notamment des acomptes sur licences versés par virement avant le 30 juin. Cette somme est à rapprocher du total des Dettes à CT du passif du bilan (2,391 millions d'euros).

- **Les comptes de régularisation pour 91 506 euros.** Il s'agit de charges constatées d'avance pour 62 K€ et de Produits à recevoir pour 29 K€.

2.2 Passif

- **Des Fonds Propres conséquents, avec un niveau de 3 021 617 euros**, soit plus de 53% du total bilan. Avec un résultat excédentaire 2021-2022 qui a été affecté en Report à Nouveau pour 370 492 euros et un Résultat de l'exercice en Instance d'affectation de 301 234 euros, déjà expliqué dans l'analyse du compte de résultat.
Un poste Subventions d'Investissement qui continue de diminuer (-24 529 euros) au rythme des amortissements des immobilisations que ces subventions ont financées. Deux nouvelles subventions FAFA ont été enregistrées pour un montant de 36 000 euros et le montant de la quote-part amortie sur les Subventions antérieures sur l'exercice s'élève à 60 k€.
- **Des provisions pour risques et charges à hauteur de 235 444 euros**, soit en baisse de 263 785 euros. Cette diminution nette de - 264 K€ s'explique par :
 - o La reprise à hauteur de 92 000 euros de frais payés cette saison sur le projet de VALLET ;
 - o Une dotation nette supplémentaire sur les Indemnités de Retraite de nos salariés de 8 227 euros ;
 - o Une reprise de 120 000 euros sur des charges d'entretien engagées cette saison ;
 - o Une reprise nette de 59 500 euros sur les Provisions pour Charges diverses.
- **Des emprunts bancaires pour 218 455 euros** (- 30 K€ de remboursement sur l'exercice).
- **Des dettes fournisseurs pour 425 713 euros.** Nous sommes sur un niveau totalement classique dans la vie d'une structure comme la nôtre. Le plus important : aucun retard de paiement à signaler.
- **Des dettes fiscales et sociales pour 643 111 euros.** La même remarque que sur les dettes Fournisseurs peut être faite ici.
- **Les comptes courants pour 379 604 euros.** Il s'agit essentiellement des sommes dues aux 5 districts au 30 juin dans les comptes de la ligue. Elles sont à la disposition de ces derniers à tout moment.
- **Les créiteurs divers pour 738 101 euros.** Cette somme est constituée des acomptes reçus des familles pour inscrire leurs enfants aux stages DESTI'FOOT de l'été (175 k€), des acomptes licences versées (512 K€), de solde de clubs (23 k€), de diverses Charges à Payer (27 k€).

3. Proposition d'affectation

Nous vous proposons d'affecter la totalité de ce résultat de **301 234 euros** aux fonds propres, en l'occurrence au Poste Report à Nouveau.

Quelques mots, enfin, sur les impacts de notre projet Ligue De Demain sur les comptes présentés :

- Comme déjà évoqué, une somme de 297 300 euros figure à l'Actif de notre bilan dans le poste Immobilisations en cours ;
- Au niveau du compte de résultat, l'incidence est de 25 276 euros qui se résumant à des honoraires et des taxes diverses.

Avant de terminer mon propos et de répondre aux éventuelles questions ou interrogations que vous pourriez avoir ou vous poser.

Question de Simon ACOSTA club de SAINT SATURNIN LA MILESSÉ

je souhaitais savoir si l'excédent de 301000 aurait pu absorber les augmentations de licences, arbitrage, compétition qu'on a depuis 2 ans ? Au moins en partie parce qu'on répercute la hausse au club et forcément au licencié.

René JOUNEAUX

On a décidé d'appliquer 5% d'augmentation sur les licences et J'ose espérer, mais je n'ai aucun regard là-dessus, que les clubs qui ont également eu des augmentations de charges importantes ont répercuté celles-ci. La Ligue a décidé d'aligner le prix des licences sur l'inflation, donc 5%. L'argent est dans les comptes de la Ligue.

12. Validation des comptes et affectation du résultat

Affectation du résultat : 2022/2023 : proposition d'affecter la totalité de ce résultat aux fonds propres de la Ligue.

Nombre de « Oui » : 1383 - 98.18%

Nombre de « Non » : 26 - 1.85%

Nombre de « Blanc » : 38

➤ « oui » majoritaire : 98.15 %

Conclusion : Les comptes sont validés

13. Rapports de M. Christophe BLANDIN, Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux Membres de l'Association de la LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de la LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provision pour risques et charges

Comme indiqué dans la note de l'annexe « Etat des provisions », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu le processus de mise en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions au passif du bilan. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

Aux Membres de l'Association de la LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Préambule :

Notre BP 2023-2024 comprendra 2 parties bien distinctes : une partie qui reprendra nos prévisions d'exploitation et une partie Exceptionnelle qui reprendra les chiffres liés à l'événement tout à fait exceptionnel que constitue la cession de notre établissement de Saint Sébastien. (Document en annexe)

1. Produits

Le montant prévisionnel de nos Recettes pourrait s'élever à 10 358 300 euros, contre 10 410 557 euros au 30 juin dernier, soit une diminution de -52 k€.

Si la baisse globale des produits ne représente que -0,49% de leur total, la ventilation entre les postes est très disparate.

Une de nos hypothèses de travail a été la stabilisation du nombre de nos licenciés ; les faits semblent devoir nous donner tort...

Le pavé **LICENCE-CHANGEMENTS DE CLUBS-COTISATIONS** s'élève à 4,32 millions d'euros, soit 4,18 millions pour la saison passée, soit une augmentation de 3,34%. Cette augmentation provient de la hausse de 5% de certains de nos tarifs.

Le pavé **SUVENTIONS - PARTENARIAT - PUBLICITE** est relativement stable puisqu'il passe de 1,950 à 1,988 millions d'euros (+1,94%).

Le pavé **COMPETITIONS** est également en légère augmentation à 1,64 millions d'euros. Notre prévision pour le poste FORMATION est quasiment au même niveau, essentiellement à cause de l'incertitude existant sur la mise en place des nouvelles filiales de formation.

Le pavé **ACTIVITE CSR** est présenté en diminution de 10% à un montant de 918 000 euros ; plus qu'une diminution réelle de l'activité, cette baisse est expliquée par un changement de mode de calcul de nos facturations internes entre le CSR et la LFPL. Cette diminution des Recettes du CSR sera compensée par une même diminution de nos charges au niveau Ligue.

Le pavé **REPRISE DE PROVISION - TRANFERTS DE CHARGES** est en forte diminution (-267 000 euros, soit 59%) ; cela s'explique par le chiffre important des Reprises de Provisions constatées sur l'exercice arrêté le 30 juin 2023.

Le pavé **AUTRES PRODUITS** passe de 113 000 au 30 juin 2023 à 197 000 euros dans notre BP ; là, il existe 2 explications opposées : l'augmentation de produits financiers (+ 126 K€) du fait de la vente de notre siège de St Sébastien et la diminution l'amortissement des Subventions d'Investissements (-39 K€).

2. Charges

Le total des Charges sera vraisemblablement en baisse par rapport à la saison écoulée. De 10 109 324 euros, il pourrait passer à 10 038 300 euros, soit une baisse de 71 k€

Les principales explications de cette baisse sont la diminution du poste DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (-180 K€) du fait de la vente de Saint Sébastien, la baisse des IMPOTS & TAXES (- 70 K€) à cause, là aussi de la vente de St Sébastien, mais aussi de taxes spécifiques sur le projet LDD (-45 K€) et de différents rappels réglés sur l'exercice 22-23, et aussi de la baisse du poste MISSIONS & RECEPTIONS (- 80K€) à cause du changement de mode de facturation du CSR évoqué plus haut.

Face à ces diminutions, nous aurons, bien entendu, des postes en augmentation. Les Frais de personnel (une augmentation globale 4%), les dépenses de consommables (Gaz + EDF) pour lesquelles on a prévu une augmentation qui pourrait atteindre 15 k€ et les différents Frais de fonctionnement.

Je rappellerai aussi que nos prévisions de charges de fonctionnement sont toujours faites en ayant à l'esprit toutes les bonnes pratiques que nous ont enseignées et imposées les dernières saisons de pratique : co-voiturage, réunions en visio-conférences, gestes éco-responsables tels qu'ils figurent, notamment dans le plan de sobriété de la LFPL.

Ce budget prévisionnel que nous vous présentons est donc un budget prévisionnel raisonnable et optimiste quant à nos recettes ; mais notre objectif premier demeure la maîtrise de nos charges et frais généraux car nous sommes tout à fait conscients que nous gérons, en bon père de famille, votre argent, l'argent de vos clubs.

Avec des recettes de 10 358 3000 euros et des Charges de 10 038 300 euros, ce BP nous laisse entrevoir un possible Excédent très proche du résultat présenté tout à l'heure, à savoir 320K€.

3. Conclusion

A ce budget prévisionnel d'exploitation normal et classique, s'ajoute, cette année, un budget prévisionnel Exceptionnel du fait de la Vente, au mois de juillet dernier, du siège de Saint Sébastien. L'impact de cette vente sera visible dans les comptes de la saison actuelle. Au niveau des produits, on retrouvera le prix de cession de 3 740 000 euros et le solde de certaines Subventions d'investissement pour 64 000 euros. Au niveau des charges figurera la Valeur Nette Comptable des éléments d'actifs cédés pour 1 549 600 euros majorée d'un reversement de TVA de 100 200 euros. Donc, finalement, une plus-value nette de 2 154 200 euros.

15. Validation du Budget Prévisionnel

Validation du Budget prévisionnel 2023/2024.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1326 - 98.44%

Nombre de « Non » : 21 - 1.56%

Nombre de « Blanc » : 85

- « oui » majoritaire : 98.44 %

Conclusion : budget prévisionnel validé

16. Ligue de demain par M. Jean-Yves CADIET, membre du Comité de Direction de la Ligue

Bonjour à toutes et à tous.

On vous propose un point d'étape sur notre projet de la Ligue de demain, sur ce qui s'est passé depuis notre dernière AG.

Début juillet, nous avons obtenu l'accord du comité exécutif de la Fédération Française sur nos demandes et notamment la validation du projet, du budget prévisionnel, des cessions foncières et du business plan de ce dossier. 8 jours après on a cédé le site Saint-Sébastien, on remercie le Conseil général qui était à la date et à l'heure pour signer cet acte. Début septembre, nous avons présenté le projet à la commune de Vallet et à l'ensemble des élus, qui étaient très intéressés par ce projet, à la satisfaction générale de l'ensemble des personnes qui étaient présentes. On a fait une exposition débat public sur le dossier, on a rencontré des riverains, des voisins... il y a eu beaucoup de monde, cela veut dire que cela intéresse les valletais et valletaises, on a fait la une du dossier du bulletin municipal de Vallet. Nous avons eu un rendez-vous le 5 octobre dernier avec Monsieur Pascal Otheguy, secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique qui, à sa demande, nous a reçu, le maire, le premier adjoint de Vallet, Didier et moi-même pour valider l'intérêt général de notre dossier. On était à peu près certains à ce moment-là, d'être soutenus par l'ensemble des instances d'État pour la suite à donner. C'est un véritable gage de confiance et d'assurance dans la valorisation des tâches qui ont été engagées par la collectivité, nous-même, Ligue de football des Pays de Loire et notre équipe de maîtrise d'œuvre.

On a validé le dossier avant-projet sommaire, bâtiment et l'ensemble des terrains au 30 juillet dernier, on est arrivé à échéance et conforme à ce que l'on souhaitait et à ce qu'on imposait à nos bureaux d'études.

On a engagé la suite avec l'APD, l'avant-projet définitif, faire la phase PRO et déposer, au mieux, le permis de construire au premier semestre 2024, avec une obtention pour décembre 2024.

En parallèle, on travaille sur l'ensemble des autorisations administratives, on attend un rapport du diagnostic archéologique pour fin novembre, début décembre, mais on sait que le sous-sol français est très riche, donc on aura des fouilles complémentaires à réaliser au premier semestre 2024, avec une échéance à fin 2024.

Nous avons aussi en cours, les autorisations environnementales avec étude loi sur l'eau, faune, flore et également l'étude d'impact nécessaire pour valider l'ensemble des éléments environnementaux de ce dossier.

Le dernier point, c'est le point financier, l'optimisation des budgets, la rationalisation des coûts avec des recherches d'économie de projets. Ensuite ce sont, les validations des solutions techniques, que ce soit pour les terrains de football ou pour le bâtiment. On s'est donné aussi un peu de temps pour prendre des rendez-vous, rencontrer des entreprises et des gens capables de nous aider en la matière pour nous proposer des solutions techniques.

17. Vente du site du Mans par M. René JOUPEAUX, Trésorier

Nous vous avons déjà évoqué ce sujet lors de la présentation de plan de financement du dossier de la Ligue de Demain. Je veux parler de l'avenir réservé aux bâtiments que la Ligue possède au MANS, à savoir l'ancien siège social de la Ligue du Maine.

Je vous rappelle, ou je vous apprends que, depuis la fusion de nos 2 ligues, la LFPL occupe toujours une petite partie des bureaux, notamment pour accueillir nos salariés manœuvres. Mais l'occupant principal de ce site est le District de Football de la Sarthe qui est, depuis plusieurs années, le locataire de la LFPL.

Compte tenu de la situation géographique privilégiée de ces locaux (proximité de l'autoroute, du tramway qui permet un accès rapide et direct à la gare et même au Stade Marie Marvin et l'implantation au sein d'une zone en pleine expansion), il nous a semblé pertinent et intéressant que ce site reste à disposition du monde du football. Aussi, l'idée d'une inversion locataire-propriétaire est apparue comme pouvant être une bonne solution, dans la mesure aussi où le District 72 vient de céder ses anciens locaux sis dans le quartier des Sablons au MANS. Ainsi le District 72 deviendrait propriétaire du site alors que la LFPL conserverait, à titre de locataire, l'accès à quelques bureaux nécessaires à son activité et garderait une certaine priorité pour des locations partielles et ponctuelles pour l'organisation de réunions ou formations.

Sur la base des chiffres d'un rapport d'expertise en évaluation immobilière établi par un notaire, la LFPL est rentrée en négociation avec le District 72 pour la cession de cet ensemble immobilier.

A ce jour, nous sommes en mesure de vous annoncer qu'un accord est intervenu entre les 2 parties pour une vente à hauteur de 1 000 000 euros.

C'est sur le principe de cette cession que nous sollicitons aujourd'hui l'aval de l'Assemblée Générale.

Validation de la vente du site du Mans

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1316 - 98.06%

Nombre de « Non » : 26 - 1.94%

Nombre de « Blanc » : 92

➤ « oui » majoritaire : 98.06 %

Conclusion : la vente est validée

18. Modifications règlementaires Guy RIBRAULT, M. HERRIAU

➤ Remplaçant/Remplacé

G. RIBRAULT :

L'utilisation du remplaçant/remplacé est possible jusqu'au niveau R2, le R1 étant calqué sur le règlement des compétitions nationales où il n'y a pas ce protocole possible. Différentes remontées, différentes réflexions au sein du Codir, notamment concernant le R1 féminin nous amenaient à penser que la non-utilisation de la remplaçante/remplacée dans le cas des filles pouvait être un frein à la pratique puisque cela risque de réduire considérablement le temps de jeu des participantes qui sont sur le banc au départ de la rencontre. Nous avons regardé si c'était possible de mettre ce protocole en place sur le R1, on s'est rendu compte que dans d'autres ligues, cela existait déjà. On s'est dit que si on le proposait pour les filles, pourquoi ne pas le proposer pour les garçons. On a fait un sondage auprès de nos clubs féminins, sur les 12 clubs consultés 9 ont répondu favorablement à cette proposition, 3 n'ont pas répondu. Sur le R1 masculin, 24 clubs se sont déclarés favorables, 6 plutôt défavorables et 7 n'ont pas répondu. Nous vous soumettons au vote cette proposition c'est l'assemblée générale qui décide d'une telle disposition, la date d'application serait au 1er juillet 2024.

Autoriser le Remplaçant/Remplacé en R1 Seniors Féminins

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1373 - 97.38%

Nombre de « Non » : 37 - 2.62%

Nombre de « Blanc » : 30

➤ « oui » majoritaire : 97.38 %

Conclusion : Validé

Autoriser le Remplaçant/Remplacé en R1 Seniors Masculins

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1202 - 90.31%

Nombre de « Non » : 129 - 9.69%

Nombre de « Blanc » : 98

- « oui » majoritaire : 90.31%

Conclusion : Validé

➤ Championnat Régional U13 – Critères de sélection

Guy RIBRAULT :

Nous avons un championnat, depuis plusieurs saisons, qualifié d'expérimental avec 10 équipes U13 au niveau région et cette expérience avançant, il a été jugé opportun de définir des critères clairs et objectifs pour désigner les 10 équipes participant à ce qui était appelé un critérium et qui devient finalement un championnat U13 régional.

Michael HERRIAU :

Lors de l'AG de mai 2021, vous nous aviez accompagné dans la mise en place d'une nouvelle organisation des championnats jeunes. Cette organisation était le résultat de concertations fructueuses avec le conseil des éducateurs, les cadres techniques de la Ligue et de chaque district et vous les clubs, puisque vous l'aviez validé par vos votes à plus de 90% de Oui.

Nous revenons donc vers vous au sujet, du championnat U13 région qui est venu se greffer aux championnats jeunes depuis 3 saisons. Pour rappel, c'est une version expérimentale d'une étude menée par la DTN, la FFF, en collaboration avec les ligues régionales, dont la nôtre. Depuis 3 saisons, un groupe fermé regroupant les 10 mêmes équipes a intégré cette démarche au regard de critères initialement validé par la CROC et la Ligue. A l'issue de ces 3 saisons d'expérimentation, la commission a souhaité mettre en place une organisation concernant uniquement la participation, puisque pour le reste, notre équipe technique régionale effectue un suivi de grande qualité en proximité avec les clubs. Cela nous permet d'orienter les formats de pratique les plus adaptés à notre Élite régionale U13. Comme pour les championnats jeunes, tout club pourra candidater à ce championnat tout en gardant bien à l'esprit, que nous sommes sur un championnat élite régional.

Par conséquent, nous faisons évoluer dans ce cadre les critères qui nous permettront de valider les 10 équipes, et ce pour chaque saison. Afin de finaliser les critères de sélection nous souhaitons que ce soit vous, les clubs réunis en AG, qui définissiez le départage des clubs qui résulte d'un cumul de points.

Chaque club se voit attribuer un nombre cumulatif de points selon sa participation aux championnats ci-dessous listés :

- Championnat National U19 : 3 points
- Championnat National U17 : 3 points
- Championnat Régional 1 U19 phase 2 : 1 point
- Championnat Régional 1 U18 phase 2 : 2 points
- Championnat Régional 1 U17 phase 2 : 1 point
- Championnat Régional 1 U16 phase 2 : 2 points
- Championnat Régional 1 U15 phase 2 : 1 point
- Championnat Régional 1 U14 phase 2 : 1 point

Nous vous proposons donc un vote pour prendre en compte ce nombre de points, soit sur la saison en cours ou soit sur les 3 dernières saisons.

Cette organisation est une première étape car nous souhaitons dans un 2eme temps qu'il y ait un lien avec les U13 districts. En effet, certains districts ont déjà bien travaillé sur le sujet et leur championnat U13 est déjà opérationnel. Pour d'autres, les travaux de concertation ont déjà bien démarré et nous devrions pouvoir obtenir un lien entre U13 district et U13 d'ici 2 à 3 saisons.

Championnat Régional U13 - Critères de sélection »

Nombre de « Projet 1 (départage sur la saison en cours) » : 356 - 33.58%

Nombre de « Projet 2 (départage sur les 3 dernières saison) » : 704 - 66.42%

Nombre de « Blanc » : 380

- « Projet 2 » majoritaire : 66.42 %

Conclusion : projet 2 validé

➤ **Championnats Régionaux des Jeunes**

Michael HERRIAU :

Sur les U15 et U16 R2, nous souhaitons avoir la possibilité, si besoin pour compléter les groupes, d'aller chercher des équipes un peu plus loin dans les classements, que ce soit au niveau Ligue et parfois district.

Sur les U19, aujourd'hui il n'y a qu'un seul district, le Maine et Loire qui fait des U19, donc en règle générale, on se base sur 30 équipes mais bien souvent, on est à 32, 33, 34 pour ne laisser personne sur la touche. Sur les 2 dernières saisons, tout se passait bien mais lorsqu'il y a des aléas, notamment beaucoup d'engagement sur la coupe Gambardella on doit ajouter un tour supplémentaire. Et si on ajoute un tour, le calendrier devient très compliqué on a donc souhaité rester sur une base de 10 équipes par groupe qu'on pourra après moduler en faisant peut-être 2 ou 3 groupes.

Championnats Régionaux des Jeunes - Sélection des équipes »

Nombre de « Oui » : 922 - 71.47%

Nombre de « Non » : 368 - 28.53%

Nombre de « Blanc » : 121

➤ « oui » majoritaire : 71.47 %

Conclusion : Validé

➤ **Statut des Educateurs**

G. RIBRAULT :

Il y a une nouvelle architecture des formations d'éducateurs et donc en ce qui concerne les obligations de bans, la couverture des équipes, que ce soit en région ou en district il convient d'actualiser notre tableau. Nous vous avons transmis un tableau d'équivalences. Je souhaiterais faire un commentaire concernant les niveaux supérieurs de district où il y avait encore besoin de s'harmoniser, de discuter avec les différents présidents de district. Nous l'avons fait cette semaine, avec une dernière mise au point concernant ces équivalences. Par rapport aux documents que nous vous avons transmis, nous avons décidé d'un commun accord, les 5 districts et la Ligue d'être un peu moins exigeants, par rapport à ce que vous aviez sur vos documents et notamment sur le niveau supérieur de district en jeunes. Au lieu d'aller jusqu'au diplôme fédéral de coach jeunes, on s'en tiendrait pour l'instant au CFI, c'est à dire au Certificat Fédéral initiateur. Nous vous proposons, si vous acceptez ce nouveau tableau, d'en faire une application immédiate puisque cela permettrait de se mettre en conformité quasi immédiatement.

Mise à jour du Statut des Educateurs - Dispositions LFPL »

Nombre de « Oui » : 1298 - 94.06%

Nombre de « Non » : 82 - 5.94%

Nombre de « Blanc » : 33

➤ « oui » majoritaire : 94.06 %

Conclusion : Validé

➤ **Statut de l'Arbitrage**

G. RIBRAULT :

Dans l'article 34, qui définit les obligations et qui relève de la compétence du comité de direction, on a bien pris en compte la proposition de modification de la CRA qui consistait à valoriser davantage nos jeunes arbitres. Dans les années passées, nos jeunes arbitres ne pouvaient couvrir le club, au niveau du statut de l'arbitrage, que pour une demi-obligation. On avait trouvé que c'était peu valorisant pour ces jeunes arbitres et donc dans l'article 34, on a acté qu'ils puissent, comme tout autre arbitre, à condition bien sûr de faire le nombre de rencontres exigées à savoir 18, qu'ils puissent compter également pour une obligation entière. Dans l'article 33, il y avait une contradiction qui faisait que ce n'était pas notifié de la sorte. On souhaiterait actualiser cet article 33 en vous demandant de valider le fait qu'un jeune arbitre puisse compter, comme ses collègues aînés, jusqu'à une obligation complète dans la mesure où il accomplit 18 rencontres sur sa session. L'application serait immédiate puisque cela va dans le sens de la couverture de vos clubs pour le statut de l'arbitrage.

Statut de l'Arbitrage - Très jeune arbitre

Nombre de « Oui » : 1359 - 95.50%

Nombre de « Non » : 64 - 4.50%

Nombre de « Blanc » : 0

➤ « oui » majoritaire : 95.50 %

Conclusion : Validé

19. Remise des récompenses régionales du challenge PEF / citoyenneté par M. Jacques BODIN, Président de la CR PEF/ citoyenneté, Jacques HAMARD et Lionel BURGAUD membres CR PEF/ citoyenneté

Une vidéo réalisée lors du regroupement à Claire Fontaine est présentée à l'Assemblée.
Les clubs récipiendaires sont les suivants :

CHALLENGE REGIONAL PEF	
Districts	Lauréat départemental
Loire Atlantique	A.O.S PONTCHATEAU
Maine et Loire	LE FUILLET CHAUSSAIRE F.C.
Mayenne	STADE LAVALLOIS MFC
Sarthe	VIGILANTE DE MAYET
Vendée	OLONNE CHÂTEAU F.C.

COUP DE COEUR REGIONAL	
Districts	Coups de cœurs départementaux
Loire Atlantique	U.S. LOIRE ET DIVATTE
Maine et Loire	BRISSAC AUBANCE E.S.
Mayenne	EVRON C.A.
Sarthe	CHANGE C.S.
Vendée	VENANSULT

20. Projet de performance Fédérale par M. Lionnel DUCLOZ, Directeur Technique Régional

Lionnel DUCLOZ présente le projet de performance Fédérale. (Document en annexe)

21. Mise en avant du Pôle Espoirs, par David MARRAUD, Directeur du Pôle Espoirs

David MARRAUD, accompagné de son équipe présente les missions et actions du Pôle Espoirs Fédéral de Saint Sébastien sur Loire. (Document en annexe)

22. Service accompagnement des clubs, par Mme Valérie BOUDER, pilote du Pôle et M. L. YDIER

Valérie BOUDER, accompagné de Laurent YDIER accueille le club de Bécon Villemoisan St Augustin qui partage son expérience de l'élaboration d'un projet club.

23. Présentation du dispositif JOP 2024 M. Guy COUSIN, Secrétaire Général de la Ligue et Mme Anne CORDIER, Présidente du CROS

Guy COUSIN, secrétaire Général de la Ligue et Anne CORDIER, Présidente du CROS présentent « Le Foot entre en Jeu » (document en annexe) et les trois valeurs de l'olympisme.

Les trois valeurs fondamentales de cette philosophie sont : l'Amitié, le Respect et l'Excellence.

Chacune de ces valeurs se reflète dans les symboles du Mouvement Olympique :

La **devise olympique**, *Citius, Altius, Fortius*, promeut la valeur de l'**excellence**, encourageant les athlètes à toujours se dépasser.

La **flamme olympique** qui traverse en relais de nombreux pays à travers le monde symbolise l'**amitié** entre les peuples.

Les **anneaux olympiques** représentent le **respect**, unissant sans aucune discrimination toutes les nations et les continents dans la paix.

Les valeurs olympiques ne s'appliquent pas uniquement aux événements sportifs d'élite. Il s'agit d'**une philosophie** qui transcende toutes les frontières : dans le sport, à l'école, à la maison, au travail, ... Ces valeurs peuvent être véhiculées dans tous les aspects de notre vie quotidienne.

Ces valeurs de l'Olympisme s'insèrent également dans le cadre du droit aux loisirs, au sport, et à la culture, tel que défini par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). L'article 31 explique que "*L'enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et aux activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique*".

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989, protège les droits des enfants. Il s'agit d'un ensemble de normes de base qui, une fois ratifiées par un pays, deviennent juridiquement contraignantes. La France, ainsi que 195 autres pays, a ratifié la CIDE faisant ainsi de cette convention le traité sur les droits humains le plus ratifié au monde.

1 - L'amitié est une valeur olympique prônant le rassemblement des athlètes du monde entier dans le cadre d'une compétition pacifique et amicale : les Jeux Olympiques et Paralympiques. L'amitié permet de surmonter les barrières, en encourageant les individus à passer outre leurs différences visibles et à célébrer leurs similitudes. Elle promeut des actes de solidarité, de paix et la compréhension de l'autre. Elle est essentielle entre les coéquipiers mais aussi à l'égard des adversaires, car c'est à partir de l'appréciation et de la compréhension des efforts déployés ensemble pour atteindre des records que naissent le soutien, l'encouragement et la solidarité.

L'amitié est quelque chose d'indispensable pour tous au quotidien. Les enfants grandissent et se développent : de personnes centrées sur elles-mêmes, ils deviennent des êtres qui accomplissent des choses en collectivité et qui interagissent avec autrui. La distinction est importante, car elle souligne le fait que l'amitié et les interactions sociales se construisent et évoluent. Apprendre à s'entendre avec les autres, à partager et à négocier est une notion essentielle. Le vivre-ensemble dans une société, à l'école, au travail se développe à partir des identités de chaque individu, chaque citoyen, vivant dans un environnement réglementé. Accepter l'autre tel qu'il est, se nourrir des différences d'autrui nous enrichit mutuellement et ouvre notre regard et notre esprit au monde qui nous entoure.

2 - Le respect est au cœur de la dynamique olympique. Cette valeur englobe le respect de soi, des autres, des règles et de l'environnement. Le respect est une notion essentielle à la base de l'amitié, du fair-play et de l'esprit d'équipe. Le respect nous permet d'agir et d'interagir sans impact négatif sur les autres, sur nous-même et sur notre environnement. Le respect est une des valeurs les plus fondamentales de l'humanité. Le respect est présent dans le monde entier, en droit, dans notre éducation, dans nos croyances. Se respecter soi-même, respecter les autres et son environnement sont des principes qui vont bien au-delà du sport. Prendre conscience des conséquences de nos actions, bonnes ou mauvaises, est une étape importante pour notre développement et pour notre rôle dans la société : être conscient, par exemple, que si l'on abat un arbre, nous empêchons à d'autres de profiter de son ombre ou de ses fruits (respect de son environnement), anticiper le fait que l'on peut vexer, blesser quelqu'un en refusant de jouer avec lui (respect des autres), savoir qu'il faut adopter une alimentation équilibrée, se reposer, pratiquer une activité physique régulière, et avoir soif de nouvelles connaissances pour favoriser son développement personnel (respect de soi).

3 - L'excellence consiste à donner le meilleur de soi-même. Les athlètes se présentent aux Jeux Olympiques et Paralympiques comme des représentants du plus haut niveau de leur sport. Il ne s'agit pas uniquement de gagner la médaille d'or mais d'une motivation interne pour atteindre de nouveaux records personnels et ressentir la joie issue de l'effort et de la volonté de se dépasser. La participation est essentielle. Ce sont les petites étapes, le progrès et l'amélioration continue, transformant le novice en expert, qui façonnent l'excellence. Elle est le fruit de la détermination, du goût de l'effort et de la persévérance, de même que d'une vie saine et équilibrée.

L'excellence, dans la vie quotidienne, est l'idée d'atteindre un but, de parvenir à un objectif que je me suis, que l'on m'a ou que nous nous sommes fixés. Pour les enfants, ce but peut être l'apprentissage de l'alphabet, des tables de multiplication ou la lecture d'un livre. Certains de ces buts peuvent avoir été décidés parce que les enfants souhaitent progresser dans un domaine ou parce qu'ils sont nécessaires à la poursuite d'un autre objectif (son éducation par exemple). D'autres enfants peuvent souhaiter atteindre un but simplement parce qu'ils prennent du plaisir dans l'activité en tant que telle, ou parce qu'ils souhaitent s'amuser. L'excellence ne signifie pas toujours être le meilleur, c'est apprécier ce que l'on fait, être motivé pour le faire et essayer de s'améliorer, de se dépasser.

L'excellence ne doit pas être uniquement envisagée comme une démarche individuelle, solitaire. Dans une équipe sportive, dans une famille, dans un groupe d'amis, nous devons parfois relever des défis collectifs, nous nous fixons un objectif commun à atteindre. L'implication de chacun et la collaboration entre chaque individu (avec une stratégie collective partagée) sont 2 dimensions essentielles pour l'atteinte de ce but

24. Examen des vœux - Questions diverses par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

Guy COUSIN annonce l'absence de vœux.

Questions diverses

Lilian Gourichon du club Pays de Chantonnay Foot Vendée :

Nous avons beaucoup d'enfants dont les parents sont séparés qui ne peuvent jouer qu'un weekend sur 2 et qui vont arrêter le foot. Je sais qu'il y a des doubles licences jusqu'à U11, et je voudrais savoir si, au niveau de la Fédération, on pourrait créer quelque chose qui leur permettait de continuer la pratique du foot.

Guy COUSIN :

Cela peut faire effectivement l'objet d'un vœu qui remonte à la Fédération pour que ça soit pris en compte.

Xavier Guichard, Racing Club de Doué la Fontaine :

Je souhaiterais savoir s'il y a la possibilité de faire arbitrer les joueurs suspendus

Guy RIBRAULT :

Cette proposition revient assez souvent. En l'état actuel des choses, tout joueur suspendu ne peut participer à aucune fonction officielle, donc par rapport à votre question la réponse est non. En tout cas dans l'état actuel des choses parce qu'un joueur suspendu ne peut pas dans nos règlements fédéraux, accomplir une fonction officielle telle que l'arbitrage. Cela peut faire également faire l'objet d'un vœu.

25. Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Didier ESOR, Président

Didier ESOR remercie l'assemblée, les partenaires, l'assemblée et clos la séance.

Le Président,
Didier ESOR



Le Secrétaire,
Guy COUSIN





Assemblée Générale

ANNEXE 1

MEMBRES PRESENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

04 novembre 2023

DELEGUES PRESENTS

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	AUTIN	Evelyne
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	BOUTIN	Patrice
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GANTIER	Didier
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GORAUD	Dominique
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GUET	Patrice
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	PILET	Dominique
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	ROBERT	Jean-Luc
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	ROUGE	Benoît
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	SERISIER	Armel
DISTRICT MAINE ET LOIRE	CHAIN	Dominique
DISTRICT MAINE ET LOIRE	CHOUTEAU	Jean-Jacques
DISTRICT MAINE ET LOIRE	DEVID	Serge
DISTRICT MAINE ET LOIRE	LECHAT	Hubert
DISTRICT MAINE ET LOIRE	LEGRAS	Pierre
DISTRICT MAINE ET LOIRE	GOURDON	Philippe
DISTRICT MAINE ET LOIRE	PALUSSIÈRE	Damien
DISTRICT DE LA MAYENNE	PELOUIN	Gérard
DISTRICT SARTHE	BENOIS	Philippe
DISTRICT SARTHE	BOUETIER	Jean-Claude
DISTRICT SARTHE	DEGAUGUE	Abel
DISTRICT SARTHE	HERISSON	Damien
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	BORY	Fabrice
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	BURGAUD	Lionel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	CRAIPEAU	Christian
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	DROCHON	Michel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	MITCHELL	Philippe
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	PELLETIER	Michel

CLUBS PRESENTS

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	500041	LA MELLINET DE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	500268	R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501904	F.C. NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501945	ENT.S. DE PORNICHET
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502031	A.C. ST BREVIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502138	U.S. THOUAREENNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502227	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502274	ST AUBIN GUERANDE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	509217	U.S. STE ANNE DE VERTOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	510656	LA ST ANDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511875	U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511986	U.S. STE LUCE S/LOIRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512354	AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512355	NORT A.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512985	ST PIERRE DE RETZ - ST PERE RETZ
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513122	ELAN SORINIERES FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513858	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514034	EL. DE GORGES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514875	A.S. SAUTRONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	517365	ORVAULT SPORTS FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	518479	F.C. BOUAYE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	518734	ENT.S. DRESNY PLESSE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520085	A.C. BASSE GOULAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520086	ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	521131	A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	522724	U. FRATERNELLE ST HERBLAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	524266	ET. MOUZILLONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	540404	A.O.S. PONTCHATEAU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	541371	U. S. VARADAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	542491	PORNIC FOOT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544136	LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544184	F.C. REZE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547452	ORVAULT R.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547524	F.C. DE RETZ
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547590	F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	551545	ETOILE DU CENS NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	552653	S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	553389	A. C. MUSULMANE NANTES NORD
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	553847	U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	560160	BOUGUENAIIS FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	560519	FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	561182	FC ST JULIEN DIVATTE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580575	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580726	ST HERBLAIN PEPITE FUTSAL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581794	F.C. ENTENTE DU VIGNOBLE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581899	F.C. GRAND LIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582222	SAINT SEBASTIEN F. C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582328	NANTES METROPOLE FUTSAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	590304	VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT
DISTRICT MAINE ET LOIRE	500106	S.O. CHOLETAIS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501894	E.S. SEGRE HA FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501931	ANGERS S.C.O.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501943	R.C. DOUE LA FONTAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502159	S.C.NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502249	U.S. BEAUFORT EN VALLEE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502375	INTREPIDE ANGERS F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	506121	CHALONNES CHAUDEFONDS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	508479	U.S. AUTONOME POUANCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	510470	EN AVANT LA TESSOUALLE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	511715	A.S. IND. MURS ERIGNE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	513166	FOY.ESPE. DE TRELAZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	515328	ESP.S. DE BOUCHEMAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	516991	S.C. ANGEVIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	519605	ST PIERRE DE MAZIERES EN MAUGES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	520216	CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521555	ESP.S. DE MONTILLIERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	522033	S.C. BEAUCOUZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	524752	R.C. CHOLET
DISTRICT MAINE ET LOIRE	532936	A.S. LAC DE MAINE ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	540442	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541206	A.S. SEICHES S/LE LOIR MARCE

DISTRICT MAINE ET LOIRE	541297	AV.S. SAINT PIERRE MONTREVAULT
DISTRICT MAINE ET LOIRE	544109	MONTREUIL JUIGNE BENE F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	546318	F.C. PELLOUAILES CORZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	548899	O. SAUMUR F.C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550733	A.S. TIERCE CHEFFES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550828	O. LIRE DRAIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	553233	A.S. ST HILAIRE VIHIERES ST PAUL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	580940	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	581902	ST ANDRE ST MACAIRE F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	582294	F. C. LONGUENEE EN ANJOU
DISTRICT MAINE ET LOIRE	590114	BAUGE EN AVANT BAUGEOIS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	590115	CHRISTOPHESEGUINIERE
DISTRICT DE LA MAYENNE	500016	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.
DISTRICT DE LA MAYENNE	500511	L'ERNEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	501949	C.A. EVRONNAIS
DISTRICT DE LA MAYENNE	501972	U.S.C. PAYS DE MONTSURS
DISTRICT DE LA MAYENNE	502153	FOOTBALL CLUB DU CRAONNAIS
DISTRICT DE LA MAYENNE	502177	A.S. MARTIGNE S/ MAYENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502188	AMBRIERES CIGNE FOOTBALL
DISTRICT DE LA MAYENNE	502235	U.S. ST BERTHEVIN LES LAVAL
DISTRICT DE LA MAYENNE	502271	A.S. MESLAY DU MAINE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502382	ANCIENNE CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	508666	LOUVERNE SP.
DISTRICT DE LA MAYENNE	519910	A. LAIGNÉ LOIGNÉ
DISTRICT DE LA MAYENNE	522049	U.S. ENTRAMMAISE
DISTRICT DE LA MAYENNE	522949	U.S. CHANGEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	527714	FOOTBALL CLUB SOULGE SUR OUETTE LOUVIGNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	528431	F.C. CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	531444	A.S. DU BOURNY
DISTRICT DE LA MAYENNE	548126	ST. MAYENNAIS F.C.
DISTRICT DE LA MAYENNE	554193	FUTSAL BAZOUGERS
DISTRICT SARTHE	501898	C. OM. CASTELORIEN
DISTRICT SARTHE	501926	SABLE S/ SARTHE F.C.
DISTRICT SARTHE	501961	R.C. FLECHOIS
DISTRICT SARTHE	502154	U.S. LA CHAPELLE ST REMY
DISTRICT SARTHE	502323	LA SUZE ROEZÉ FOOTBALL CLUB
DISTRICT SARTHE	502544	J.S. COULAINES
DISTRICT SARTHE	502545	LA PATRIOTE BONNETABLE
DISTRICT SARTHE	509947	ECOMMOY F.C.
DISTRICT SARTHE	511629	U.S. NAUTIQUE SPAY
DISTRICT SARTHE	511708	C.S. CHANGE
DISTRICT SARTHE	515078	ENT.S. MONCEENNE
DISTRICT SARTHE	522008	A.S. MULSANNE - TELOCHE
DISTRICT SARTHE	524226	ET. DE LA GERMINIERE
DISTRICT SARTHE	524317	U.S. GUECELARD
DISTRICT SARTHE	530471	F.C. ST SATURNIN LA MILESSÉ
DISTRICT SARTHE	537103	LE MANS FOOTBALL CLUB
DISTRICT SARTHE	553698	U.S. ARNAGE PONTLIEUE
DISTRICT DE VENDEE	506931	AM.S. LA CHATAIGNERAIE
DISTRICT DE VENDEE	507000	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507116	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507610	LA FRANCE D'AIZENAY
DISTRICT DE VENDEE	507748	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507787	F. C. ESSARTAIS
DISTRICT DE VENDEE	508808	U.S. AUBIGNY
DISTRICT DE VENDEE	512163	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON
DISTRICT DE VENDEE	512518	LOUPS S. GRASLA LES BROUZILS
DISTRICT DE VENDEE	516561	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	519679	AV.S. DE BOUFFERE

DISTRICT DE VENDEE	524939	F.C. LA GENETOUZE
DISTRICT DE VENDEE	526720	F.C.GENERAUDIERE ROCHE SUD
DISTRICT DE VENDEE	542301	F.C. DES ACHARDS
DISTRICT DE VENDEE	547136	T.VE.C. 85 LES SABLES D OLNNE
DISTRICT DE VENDEE	551170	POUZAUGES BOCAGE FC
DISTRICT DE VENDEE	552171	SEVREMONT FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE VENDEE	552654	L' HERMENAULT FCPB
DISTRICT DE VENDEE	553886	F. C. MOUCHAMPS ROCHETREJOUX
DISTRICT DE VENDEE	554370	JARD AVR MOUT SA FC
DISTRICT DE VENDEE	560129	LES SABLES FOOTBALL CLUB OLNNE CHÂTEAU VENDEE
DISTRICT DE VENDEE	563767	PAYS CHANTONNAY FOOT
DISTRICT DE VENDEE	581933	LUCON F. C.
DISTRICT DE VENDEE	582186	BOUPERE MON PROUANT FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE VENDEE	582724	ST GEORGES GUYONNIERE F.C.